

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

PROJET PARTICULIER PP-015-1

PROJET PARTICULIER PP-020

PROJET PARTICULIER PP-021

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2015, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RGCA11-10-0007), trois résolutions sur les projets particuliers suivants :

Projet particulier de construction modifiant la résolution PP-015 (CA14 10191) afin d'autoriser l'installation d'un transformateur sur socle et d'ajouter des conditions additionnelles au projet particulier (PP-015-1).

Projet particulier de construction afin d'autoriser un « bureau de vente de portes de garages avec entreposage », la réfection des façades du bâtiment existant et le réaménagement du site sur le lot 1 667 905 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Albert-Hudon, entre les boulevards Léger et Maurice-Duplessis (PP-020).

Projet particulier de construction afin de permettre l'agrandissement de l'école secondaire Henri-Bourassa de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, située au 6051 boulevard Maurice-Duplessis, pour l'aménagement d'un gymnase double sur les lots 1 095 888 et 1 669 156 du cadastre du Québec ou sur le lot de remplacement (PP-021).

Ces résolutions sont déposées au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elles peuvent être consultées.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 27 janvier 2015.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement